

**Arrêté de composition**  
**Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

**Le Président d'Aix-Marseille Université,**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues littéraires, cultures étrangères et régionales (LLCER) : Hébreu et études juives** est composée comme suit :

Président :

- **Stéphane Cermakian**, Directeur du département d'études moyen-orientales

Membres :

- **Sophie Saffi** , Responsable de la mention de la licence LLCER
- **Edouard Robberechts**, Responsable du parcours hébreu et études juives et membre de la commission pédagogique parcours LLCER Hébreu et études juives

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille,



Président d'Aix-Marseille Université